RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Vitrolles
vivre ensemble

ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

N° : PA2026- 0828
Date : 09 NOV. 2026
Mise en ligne : 09 NOV. 2026

Objet : Fermeture temporaire Stades
Lieu : Stade de Fontblanche et Stade Ladoumègue
Dates : 7 et 8 novembre 2026
N° Acte : 6.1

Le Maire de la Commune,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants ;
Vu le code de la Sécurité Intérieure ;
Vu l'arrêté municipal n° 09-18 du 25 février 2009 portant règlement général des stades municipaux ;
Vu l'arrêté municipal n° 26-21 du 30 mars 2026 portant délégation de signature à Monsieur Lionel GUARDADO, Conseiller Municipal, pour le Sport ;
Considérant que les conditions météorologiques annoncées pour les journées des 7 et 8 novembre 2026 présentent un risque d'occasionner des dégradations sur les installations sportives ;
Considérant qu'il appartient au maire de prendre, dans l'intérêt de la sécurité publique, toutes mesures pour prévenir un danger imminent ;

ARRÊTE

Article 1
Il est décidé de procéder à la fermeture des lieux suivants jusqu'au lundi 9 novembre 2026 08h00 :
- Stade de Fontblanche ;
- Stade Jules Ladoumègue pelouse.

Article 2
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours administratif devant le maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3
Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies. Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire divisionnaire de la Police Nationale et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4
Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Directeur de Cabinet,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur des Sports,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours.

Lionel GUARDADO
Conseiller Municipal au Maire
Délégué au Sports, activités et animations sportives

MAIRIE DE VITROLLES 13127